



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil
communal le 28 mars 2019**

RAPPORT 05/2019 AU CONSEIL COMMUNAL

**Réponse au postulat de M. Daniel Beaux
« Un parc d'ébats qui fait débat »**

**Préavis n°05/2019 concernant la réponse au postulat de M. Daniel Beaux
« Un parc d'ébats qui fait débat »**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'étudier le préavis N°05/2019 s'est réunie le lundi 4 février 2019 à l'Hôtel de Ville. Elle était composée de :

M. Olivier Casellini	VL	M. Lino Lonardo	PDC
M. Henok Gyger	PS	M. Guillaume Pilloud	UDC
M. Jean Kamba	VER	Mme Elodie Lopez	DA
M. Peter Keller	PLR	Présidente-rapporteuse	

La Municipalité était représentée par Monsieur Michel Renaud, Municipal. Il était accompagné de Monsieur Laurent Dellenbach, adjoint aux espaces publics et représentant de Monsieur Georges Garanis, chef de service excusé pour cette séance.

Monsieur Dellenbach introduit la discussion en indiquant que les réponses au postulat ont été conçues à partir de renseignements de la direction des infrastructures (DAIE) et de la direction de l'urbanisme (DU). A ce moment-là, un projet de réaménagement du parc Doret avait été établi (retiré depuis, il sera remis à l'étude dans le futur).

Nuisances sonores liées au parc à chiens : une première solution

Les réclamations auxquelles le postulat fait référence sont liées à la problématique plus générale de la nuisance sonore, parmi lesquelles on trouve aussi le bruit des transistors, les utilisatrices et utilisateurs du parc en particulier le soir et les chiens qui courent/jouent/se battent après 22h, dérangeant les gens des bâtiments avoisinants.

Une action a été entreprise pour résoudre les problèmes liés au parc à chiens : la Municipalité a posé des panneaux informant les utilisatrices et utilisateurs que le parc n'est plus utilisable entre 22h et 6h et que le silence est à respecter pendant ces horaires. Depuis, les services n'ont plus eu de réclamations. Un.e commissaire vivant à proximité note l'amélioration de la situation depuis. Cette personne indique avoir eu d'autres échos positifs par des riveraines et riverains. Il est relevé que l'augmentation des rondes de l'ASR dans le parc est un autre aspect qui peut être lié à l'amélioration générale des problèmes de nuisances sonores. Un.e commissaire relève que la mise en place des panneaux donne aux gens moins de scrupules à appeler ASR en cas de problèmes puisqu'il y a désormais une règle en place. La commission en est majoritairement satisfaite.

Aménagement d'une haie végétalisée

Un.e commissaire demande si la haie demandée dans le postulat aurait aidé à quelque chose dans les problèmes soulevés. Celle-ci n'aurait pas changé quoique ce soit pour le bruit car une haie ne peut servir de paroi sonore. De plus, elle nécessiterait un entretien régulier. Un.e commissaire relève néanmoins qu'une haie aurait l'avantage d'empêcher les chiens de voir à l'extérieur (personnes qui passent, enfants qui courent, etc.), ce qui les fait aboyer. Il est répondu que de toute manière, quand les chiens jouent et courent – ce qu'ils font dans le parc – ils aboient. Une haie ne pourrait donc pas réduire totalement cette nuisance.

Concernant la révision de l'emplacement des bancs, il est relevé qu'il y a des gens assis dessus la plupart du temps, et qu'il serait donc dommage de les enlever ou de les déplacer. Et, puisque une haie n'apparaît pas comme une solution, il n'y aurait pas besoin de revoir ces emplacements.

La commission est majoritairement satisfaite des mesures entreprises pour la problématique du bruit liée au parc à chiens (pose de panneaux), et estime qu'il faut laisser une chance à cette mesure de faire ses effets sans entreprendre des démarches supplémentaires.

Sol du parc : retirer la zone caillouteuse du parc

La zone caillouteuse a été retirée après dépôt du postulat et remplacée par une zone de copeaux de bois. Étant donné la présence d'un grand arbre au milieu du parc, ceux-ci sont meilleurs pour ses racines et garantissent une meilleure biodiversité du sol. Un.e commissaire a l'impression que ce sol n'est pas adapté aux chiens. Les copeaux sont absorbés, il y a donc des trous. On se demande si leur taille est optimale et à quelle fréquence ces copeaux sont remplacés. Il est répondu qu'une infiltration des copeaux est inévitable, mais qu'ils sont changés une fois voire deux par année (ils le seront pour le printemps). L'adjoint relève s'être renseigné auprès d'une association canine et qu'il n'y a pas de danger pour les chiens : ceux-ci ont besoin d'un sol diversifié pour apprendre à appréhender leur environnement. La taille des copeaux est donc adaptée. Il apparaît pour la majorité de la commission que cette solution est la plus optimale pour satisfaire tant l'arbre au milieu du parc que les chiens.

Prévoir un abreuvoir/une fontaine pour les chiens

La commission est informée qu'une nouvelle canalisation pour une fontaine coûterait entre sept et neuf mille francs. La majorité de la commission doute de la pertinence d'un tel investissement, d'autant qu'en vue du réaménagement du parc Doret, il est possible que le parc ne reste pas à cet endroit. Un.e commissaire relève qu'à l'heure actuelle, il semble difficile de trouver un autre emplacement dans Vevey pour un tel parc.

L'adjoint aux espaces publics, lui-même propriétaire d'un chien, indique qu'il est rare que les propriétaires se plaignent de ne pouvoir faire boire leurs chiens en ville. Souvent, ces personnes ont de l'eau sur elles et surtout, il y a une fontaine juste en dessous du parc qui n'a pas de chlore et à laquelle les chiens peuvent boire. La commission est d'avis que la situation actuelle est tout à fait acceptable pour l'accès à l'eau et que des aménagements supplémentaires ne sont pas nécessaires.

Divers

Un.e commissaire pense que cet endroit n'est pas adapté pour un parc à chiens, il lui semble désert la journée. Une personne propriétaire d'un chien indique s'y rendre de temps en temps et y croiser régulièrement du monde.

Il est également rappelé qu'un espace d'ébats est important pour les chiens : il s'agit d'un espace de sociabilisation nécessaire pour leur bon développement et leur bien-être, d'autant que ces espaces sont de plus en plus rares en ville.

Conclusions

En conclusion, c'est par six voix pour et une contre que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis N°05/2019 du 21 janvier 2019, concernant la réponse au postulat de M- Daniel Beaux « Un parc d'ébats qui fait débat »

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

Décide

d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Daniel Beaux « un parc d'ébats qui fait débat ».

Pour la commission



Elodie Lopez